

---

Lettre de la société populaire de Meyrueis (Lozère), sur la régénération de la commune, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre de la société populaire de Meyrueis (Lozère), sur la régénération de la commune, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 425;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38666\\_t1\\_0425\\_0000\\_7;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38666_t1_0425_0000_7;)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

*Suit l'adresse des sans-culottes du club montagnard de Sauveterre (1).*

« Sauveterre, district de la Réole, département du Bec d'Ambez, le 1<sup>er</sup> frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

Nous nous hâtons de vous prévenir que l'arbre de la liberté, qui avait été planté dans notre commune pendant une Constitution vicieuse et tyrannique, et l'existence du tyran Capet, vient d'être remplacé par celui de la vraie liberté, appelé le Montagnard; que nos registres, notre correspondance ont été brûlés, comme puisant dans les mêmes principes, aux acclamations de tous les citoyens de ce canton, et aux cris mille fois répétés de *Vive la République une et indivisible, Vive la Montagne, Vivent les sans-culottes*. La chanson de ces derniers et l'hymne des Marseillais ont été aussi chantés avec le plus vif enthousiasme.

Ah! citoyens représentants, que n'avons-nous pas joué, dans cette journée mémorable, et qu'il vous aurait été doux d'être spectateurs d'une aussi sacrée cérémonie; tous à l'envi les uns des autres s'élançaient pour élever rapidement un arbre vraiment républicain, tous ainsi que les sans-culottes, nos officiers municipaux, décorés de leurs écharpes, électrisés de cet acte civique, criaient sans cesse: *Vive la Montagne! Vivent les sauveurs de la République!* Oui, citoyens, vous l'avez sauvée, vous n'avez pas craint de braver les menaces impuissantes de tous les députés conspirateurs, en leur enlevant de vive force le gouvernail de notre gouvernement. Ces traîtres voulaient nous ravir notre liberté, que nous avons conquise par des flots de sang et par des efforts dignes des Spartiates; ces scélérats voulaient nous donner un tyran, un destructeur de liberté, pour nous faire ressentir encore tous les fléaux qu'entraîne le règne de la monarchie; ces hypocrites étaient parvenus à se faire, dans la République, des partisans de leurs projets liberticides, ils armaient des esclaves contre des hommes libres, ils mettaient aux prises la monarchie et la République; déjà l'airain grondait, les baïonnettes se croisaient, mais la victoire n'est pas restée longtemps à se déclarer pour les braves sans-culottes, nos phalanges d'hommes libres, animées du feu sacré de la liberté ont eu bientôt anéanti cette hydre fédéraliste et monarchiste.

Citoyens représentants, vous avez sauvé notre chère patrie, votre dévouement à la chose publique est digne d'un *Brutus*, aussi la République vous en devra une éternelle reconnaissance; vos noms ne périront jamais, ils seront gravés en caractères ineffaçables dans les annales de la République française, ces noms chers à nos souvenirs, en se gravant d'âge en âge dans la mémoire de nos descendants, épouvanteront toujours les tyrans qui chercheraient encore à nous asservir.

« Citoyens représentants, n'abandonnez pas le gouvernail du vaisseau de l'Etat, que lorsque les rois coalisés seront totalement anéantis.

Voilà les vœux sincères des sans-culottes de Sauveterre; que les menaces de ces nouveaux Tarquins ne vous épouvantent pas, nous sommes là, et pour devise: *la République ou la mort*.

« Salut et fraternité.

« Les membres sans-culottes du club montagnard de Sauveterre,

« BONNAC, président; SERAFFON, secrétaire;  
BEAULIEU, secrétaire. »

**Les membres de la Société populaire de Meyrueis [Meyrueis], département de la Lozère, font part à la Convention nationale que leur commune, ne voulant plus que la nation lui salarie des prêtres, elle lui fait hommage de l'honoraire du sien, qui est de 2,400 livres, ainsi que du fer qui est dans son église; qu'elle va faire fabriquer des piques, et envoie l'argenterie à la Monnaie; qu'elle a fait poser sur l'autel les attributs de la liberté.**

Insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre de la Société populaire de Meyrueis (2).*

*La Société populaire du district de Meyrueis, département de la Lozère, à la Convention nationale.*

« Législateurs,

« Le fanatisme avait jeté les plus profondes racines dans notre département; nous devons chercher à les extirper par le flambeau puissant de la philanthropie. Les femmes, les enfants des victimes de ce fléau dangereux, habitants de la Malaine, naguère le repaire des apôtres de la discorde, et aujourd'hui, par une juste sévérité, devenue un monceau de cendres, ont reçu parmi nous l'accueil que des malheureux doivent recevoir parmi des hommes libres. Nous nous sommes empressés de partager avec eux notre nécessaire, et à leur bien faire sentir que les Sociétés populaires ne s'occupent que du soin d'avancer les progrès des grands principes. Nos efforts, législateurs, ne sont pas vains, notre commune ne veut plus que la nation lui salarie des prêtres, elle lui fait hommage des honoraires du sien, s'élevant à 2,400 livres; elle va faire fabriquer, du fer qui est dans son église, des piques, et envoyer l'argenterie qu'elle contient à la Monnaie. La liberté étant la seule divinité que les Français désormais invoquent, il faut que tout concoure à la faire reposer sur des bases solides. Nous allons poser ses attributs au milieu de l'église, et c'est là que chaque dixième jour de la décade les hommes libres de la commune de Meyrueis rendront hommage aux grands travaux de la sainte Montagne.

« RICARD, président; BON, secrétaire;  
JULIEN, secrétaire.

« Meyrueis, le 2<sup>e</sup> frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

1) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 173.  
(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 815.